



# CE ENDURANCE

## Formule d'inscription et d'information

CJ

FF Formation des fonctionnaires FSSE

CANDIDAT JUGE

CE Candidat juge - f - 01.07.01

## DESIREZ-VOUS DEVENIR CANDIDAT JUGE D'ENDURANCE?

### Généralités

La présente feuille d'information contient toutes les prescriptions importantes pour la formation et l'admission comme candidat juge d'endurance (CJ). Les désignations de personnes s'entendent au masculin comme au féminin.

### Profil de fonctionnaire (base)

#### 1. Licence imposée

Par principe, une licence est requise pour devenir fonctionnaire de sport. Des demandes doivent être présentées au Directoire Endurance.

#### 2. Restriction d'âge

##### 2.1 Age minimal pour l'admission

L'activité de fonctionnaire de sport peut commencer en début d'année pour autant qu'il atteigne ces 18 ans au cours de celle-ci.

##### 2.2 Age maximal pour la fin de l'activité

L'activité de fonctionnaire de sport prend fin au 31 décembre de l'année durant laquelle le fonctionnaire de sport atteint ses 75 ans. Toutefois, une prolongation de 2 ans de l'activité est possible sur demande.

### Admission en qualité de candidat juge d'endurance

Sur la base des candidatures, des propositions des comités ou des membres de sociétés, la FSSE F+S –FF et le groupe de travail endurance choisissent les personnes, qui semblent capable de remplir la fonction de juge.

Les critères suivants sont obligatoires:

- Membre actif de l'Association Suisse des Cavaliers de Raids d'Endurance (SDV).
- Etre en possession d'un brevet de la FSSE.
- Etre ou avoir été un cavalier d'endurance, un soigneur expérimenté, un organisateur, un aide ou équivalent.
- Age minimal recommandé: 25 ans.
- Connaissance orale et écrite de deux langues nationales ou d'une langue nationale et de l'anglais.
- Etre prêt à juger au moins 2 manifestations de parcours d'endurance par an.
- Le groupe de travail endurance peut faire des exceptions si le candidat présente une aptitude hors du commun dans d'autres disciplines.

### Comment devenir juge d'endurance

- Le candidat doit terminer avec succès le cours de formation et l'examen final.
- Après le cours de formation, le candidat doit accompagner dans la même année un juge en fonction à au moins 2 chevauchées officielles et remettre le rapport de chevauchée du DT SDV au chef de concours.

### Cours de formation et examen

La FSSE F+S Formation des fonctionnaires et le groupe de travail endurance organisent tous les deux ans, un cours de formation et de répétition, qui est obligatoire pour les candidats juges et les juges en fonction qui n'ont pas été engagés durant les deux dernières années. Si le besoin ne se fait pas ressentir, il peut être renoncé à une répétition de deux ans.

Le cours de formation et l'examen se composent des thèmes suivants:

- Connaissance des structures des fédérations nationales et internationales FEI, FSSE, SDV etc.
- Connaissance des règlements de la FSSE.
- Connaissance de l'organisation de manifestations de parcours d'endurance.
- Connaissance des questions de sécurité et de la prévention d'accidents lors de manifestations de parcours d'endurance, en particulier en ce qui concerne l'infrastructure (départ, but, Vet-Gate, circulation routière et refuge des chevaux).
- Connaissance dans la lecture des cartes, la topographie et la météorologie.

Pour ces cours, veuillez consulter le bulletin de la FSSE.

### Examen juge d'endurance

A l'issue du cours de formation, la FSSE F+S Formation des fonctionnaires et le groupe de travail endurance organisent un examen final, qui est obligatoire pour les candidats juges et les juges en fonction qui n'ont pas été engagés durant les deux dernières années.

Les juges FEI conservent le statut de juge national. Pour eux, les conditions FEI sont en vigueur.

Les dates d'examen sont publiées dans le Bulletin de la FSSE.

La formule d'inscription à l'examen peut être retirée auprès de la FSSE.

### Pratique de l'activité de fonctionnaire de sport

La pratique de l'activité de fonctionnaire de sport se compose d'un nombre minimal d'engagements par an. Un fonctionnaire de sport, qui n'a plus pratiqué d'activités durant 4 ans, est automatiquement tracé de la liste des fonctionnaires.

### Mesures endurance

Les juges nationaux et candidats juges nationaux, qui ne rempliront pas ou plus les conditions prescrites, se verront adresser un avertissement et, en cas de récidive, tracés de la liste des juges.

### Droit de recours

Selon la juridiction de la FSSE.

Actualiser le 30 mai 2016



**CE ENDURANCE**  
Formule d'inscription  
et d'information

FF Formation des fonctionnaires FSSE

**CJ**  
**CANDIDAT JUGE**

Nom: \_\_\_\_\_  
Rue: \_\_\_\_\_  
NPA/Lieu: \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_ Nat. \_\_\_\_\_  
Fax: \_\_\_\_\_  
E-mail: \_\_\_\_\_

Fédération Suisse  
des Sports Equestres  
Papiermühlestrasse 40 H  
Case postale 726  
3000 Berne 22

Date de naissance:

**REQUETE: Candidat juge d'endurance**

Voici ma demande d'admission en qualité de candidat juge d'endurance. Dans 4 ans au plus tard, je me présenterai à l'épreuve de juge national. Si je ne m'y présente pas, je serai rayé de la liste des CJ.

Je suis disponible \_\_\_\_ jours par ans pour ma fonction de juge.

- Je suis membre de la SDV  Je suis en possession d'un brevet de la FSSE.  
 Je suis en possession du règlement de la FSSE

Connaissances linguistiques:  all.  franç.  ital.  angl.  autres: \_\_\_\_\_

**Carrière équestre**

---

---

---

---

---

**Activité au niveau de l'organisation: (manifestations équestres, groupes régionaux, commissions)**

---

---

---

---

---

**Merci de joindre 2 photos passeport couleur à cette requête !**

Lieu et date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_